

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Octobre, Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick LEVET.

Date de la convocation : 13/10/2025

Nombres d'Elus présents : 10/13

Nombres de votants : 13/13

Pouvoir : Mme CHAURAND donne pouvoir à M CROISY – Mme MARIE donne pouvoir à M LEVET – M KARA donne pouvoir à Mme FLAMAND

LEVET Patrick	X	CHAURAND Anne	ABS
FLAMAND Catherine	X	CROISY Daniel	X
SUCHET Gabriel	X	JOSSERAND Christiane	X
PERREAUD Pascal	X	KARA Ramazan	ABS
ANDRE Renée	X	LABRANCHE Guy	X
BAMPA Joëlle	X		
CARON Catherine	X		
MARIE Audrey	ABS		

Secrétaire de séance désigné (Article L2121-15 du CGCT) : ANDRE Renée

Monsieur le Maire, Patrick LEVET, demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent Procès-Verbal du 25 Septembre 2025.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente du 25 Septembre 2025.

FINANCES

M SUCHET, adjoint aux finances informe les membres du Conseil des mouvements de crédit suivants :

➤ **Section Fonctionnement**

Les crédits disponibles en section fonctionnement : chapitre 011 « Autres charges de gestion courante » - Compte 60613 (Chauffage urbain)

L'insuffisance de crédits de fonctionnement concernant les comptes suivants :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

- Compte 65312 (Frais de mission et de déplacement)

Article	Nature	Investissement		Chapitre
		Dépenses	Recettes	
60613	Chauffage urbain	-5000 €		011

65312	Frais de mission et de déplacement	+5000 €		65
TOTAL		0.00 €		

➤ **Section Investissements**

Les crédits disponibles en section investissement : chapitre 21 « Immobilisations corporelles » - Compte 2131 (Bâtiments publics)

L'insuffisance de crédits de fonctionnement concernant les comptes suivants :

Chapitre 27

- Compte 27638 (autres établissements publics)

Article	Nature	Investissement		Chapitre
		Dépenses	Recettes	
2131	Bâtiments publics	-500 €		21
27638	autres établissements publics	+500 €		27
TOTAL		0.00 €		

➤ **Admission en non-valeur**

Demande du Service de Gestion Comptable en date du 15/10/2025 d'émettre un mandat d'un montant de 23.8€ au compte 6541.

Il s'agit d'impayés de garderie-cantine de 2023.

L'admission en non-valeur est une procédure comptable qui permet d'ajuster le résultat comptable à la réalité : le fait de ne pas voter et mandater fausse le résultat puisque y apparaissent des recettes non encaissées. Ce n'est pas une annulation de la dette, et n'empêche pas d'encaisser ou de poursuivre en cas de possibilités nouvelles.

TRAVAUX

➤ **RENOVATION SALLE DES FETES**

Réunion de démarrage prévue le 14/11

Début des travaux prévus le 08/12/25

Demande aide aux Asso Chasse et Boules pour vider tables/chaises + vaisselle le lundi 01/12/25 à partir de 10h et le mardi 02/12/25

Suite marché public et tirage fait le Vendredi 17 octobre

➤ **DELIBERATION 2025-24**

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de Travaux de RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

La consultation est divisée en 7 lots :

Lot N°01 DEMOLITIONS-GROS OEUVRE

Lot N°02 CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE

Lot N°03 MENUISERIES EXTERIEURES ALU-METALLERIE
 Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
 Lot N°05 PLATRERIE-PEINTURE-PLAFONDS
 Lot N°06 ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES
 Lot N°07 CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE.

L'annonce légale a été envoyée le 26/08/2025 pour parution dans le journal papier la VOIX DE L'AIN le 29/08/2025.
 La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 29/08/2025 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 26/09/2025 à 12 H 00.

Le lot 2 était dépourvu d'offres à la consultation initiale, comme le prévoit la réglementation en vigueur une consultation sans publicité ni mise en concurrence a été adressée aux prestataires ci-après

- CHARPENTE MENUISERIE PLASSE
- CHARPENTIER BOUHOT
- Entreprise CARRIER
- Entreprise Laurand
- BOURDON FRERES (CHARPENTE)
- TABOURET
- ARCHIREL
- Alain PIGUET
- LIGNOTOIT

Les entreprises TABOURET et LIGNOTOIT ont déposé une offre pour ce lot 2

La consultation comportait des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) (ex option)

Lot n°	Désignation de la variante imposée (ex option)
1	PSE 4 – Changement de la porte de la chaufferie
2	PSE 01 : Entretien et traitement des couvertures tuiles existantes
3	PSE 3 : Plus-value pour changement des tablettes aluminium intérieures PSE 4 : Changement du bloc porte de la chaufferie
5	PSE 02 : Parement mural acoustique

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Valeur Prix : Note pondérée à 60 % : Note X = (coût offre min / coût offre X) * 20 La note sur 20 est ensuite pondérée à 60 % soit une note sur 12.	/12
Valeur technique : Note pondérée à 40 % : - <u>Les moyens en personnel spécifiquement affecté au chantier, notés sur 6 :</u> > Personnel de chantier : nombre, qualifications et/ou expérience du personnel, > Personnel d'encadrement : nombre, qualifications et/ou expérience du personnel. - <u>Les indications sur la méthodologie prévue pour la réalisation des travaux, notées sur 10 :</u> > Méthodologie (installation de chantier/pose/enchainement des tâches/contrôles des travaux), > Identifications des contraintes du site, > Dispositions pour la réduction des nuisances sur le chantier.	/8

<p>- Les dispositions prises pour la gestion des déchets de chantier, notées sur 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Dispositions pour la réduction et le tri des déchets de chantier, > Dispositions pour la valorisation des déchets de chantier. <p>La note sur 20 est ensuite pondérée à 40 % soit une note sur 8.</p>	
<p>Note globale :</p> <p>Une note globale sera attribuée par addition des notes précitées pondérées. La note sera arrondie à deux décimales :</p> <p>Note du critère Prix + Note de la valeur technique = note sur 20.</p> <p>L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.</p>	/20

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par BUREAU PERRET le mandataire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer les marchés comme suit :

Lot N°01 DEMOLITIONS-GROS OEUVRE à l'entreprise JMTP pour un montant de 37 637,70 € HT hors PSE 4 qui n'est pas retenue.

Lot N°02 CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE à l'entreprise TABOURET pour un montant de 52 258,89 € HT y compris PSE 1 qui est retenue.

Lot N°03 MENUISERIES EXTERIEURES ALU-METALLERIE à l'entreprise MTM pour un montant de 59 537,00 € HT y compris PSE 3 qui est retenue. La PSE 4 n'est pas retenue.

Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES BOIS à l'entreprise CHEVILLON pour un montant de 12 499,83 € HT

Lot N°05 PLATRERIE-PEINTURE-PLAFONDS à l'entreprise GENAUDY pour un montant de 51 624,00 € HT y compris PSE 2 qui est retenue.

Lot N°06 ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES à l'entreprise NEVEU pour un montant de 22 286,30 € HT

Lot N°07 CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE à l'entreprise CLERE PLOMBERIE pour un montant de 74 529,58 € HT

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions.

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget en dépenses d'investissement au compte 2131

➤ **RENOVATION CENTRE VILLAGE**

Projet installation garage à vélo Centre Village : plusieurs possibilités envisagées notamment 2 arceaux derrière la bibliothèque et 2 arceaux sur une place de stationnement vers le panneau d'affichage.

Sujet en cours de réflexion.

Cerclage en PVC retenu pour les 3 arbres place Centre Village.

➤ RENOVATION LAVOIR

Rénovation du Lavoir dessous église : devis 29 940,00 € TTC par CALIS Sami – Rdv fait avec Daniel sur place pour étudier une autre solution technique – mur en béton banché : nouveau devis de CALIS : 23 927,00 € TTC soit 6 000,00€ de moins

LONGO TP : 20 600€

Devis en cours de comparaison. Décision à prendre au prochain Conseil

➤ CHANGEMENT DES FEUX DE SIGNALISATION

Le jeudi 09 Octobre la société SOBECA est intervenue pour le changement des feux tricolores.

➤ PANNEAU LUMINEUX

Après plusieurs relances et visite sur place du prestataire Charvet et de Macon Communication, il s'avère que le câble de liaison RJ45 soit défectueux.

Intervention faite le 23/10/2025 – le panneau marche à nouveau.

VIDEOPROTECTION

➤ DELIBERATION 2025-25

SIEA : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AU DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les dispositifs de vidéoprotection se sont développés ces dernières années pour répondre à des objectifs précis de prévention des atteintes à la sécurité des personnes, de protection des bâtiments publics et de gestion de l'espace public. La vidéoprotection constitue l'un des outils de sécurisation des espaces publics que la Commune souhaite mettre en œuvre sur son territoire.

En attendant l'élaboration d'un marché départemental global par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), ce dernier a décidé d'accompagner les Communes en proposant :

1/ L'expertise d'un chef de projet vidéoprotection

Sa mission principale sera d'aider la Commune à s'approprier un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) « type » élaboré par le SIEA et ses Assistants à Maîtrise d'Œuvre pour ses Communes adhérentes. Ce DCE complet et adaptable aux besoins va permettre aux Communes de favoriser et cadrer la bonne utilisation des réseaux dont elles sont propriétaires (Eclairage Public, Electrification, Fibre optique...). Le second objectif de ce DCE est aussi de permettre aux Communes de pouvoir facilement et sans coût complémentaire, rejoindre le prochain marché global.

2/ L'hébergement des serveurs et des enregistreurs de vos systèmes de vidéoprotection.

Le réseau Fibre Optique Li@in et ses infrastructures sont fiables, sécurisés, parfaitement adaptés au déploiement de réseaux de vidéoprotection ; c'est pourquoi le SIEA propose aux Communes de mutualiser ces équipements. La Commune restera la seule autorité propriétaire et gestionnaire de ses données (accès, visionnage des images...).

3/ L'intégration des données cadastrales

Le service SIG du SIEA propose aux Communes de contrôler la cohérence des données cadastrales des futurs réseaux de vidéoprotection des communes et d'intégrer le récolelement sur l'outils XMAP.

Afin de cadrer cet accompagnement le SIEA et la Régie RESO-LI Ain ont élaboré une convention sur laquelle le Conseil Municipal est amené à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE les termes de la convention établie par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la Régie RESO-LI Ain, relative à l'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférent permettant sa mise en œuvre

PERSONNEL

➤ DELIBERATION 2025 - 27 PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1er novembre 2025, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 25 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

➤ Périscolaire

Suite à l'augmentation des incivilités et de l'insolence des enfants sur le temps périscolaire et méridien, l'une de nos agents en CDD a démissionné de son poste d'agent d'animation.

Un courrier de rappel des règles et des sanctions applicables a été envoyé aux parents.

Nous sommes actuellement à la recherche de son remplacement.

CCAS

➤ Repas des ainés

Mme ANDRE, adjointe au CCAS, fait un retour sur le repas des Ainés du Mardi 14 octobre 2025 à la Salle des fêtes

Pour Rappel :

Traiteur Masnada :36,00 €/personne

Animation style Cabaret – thème « Esprit Carpentier » Pierre Luc et Véronique Moine - 760,00 €

Nombre d'inscrits : 81 – Nombre de colis : 20

10 désistements comptabilisés dus au COVID/Grippe et mise en place de livraison de lunchBox

Les colis seront distribués sur la première quinzaine de décembre.

ORGANOM – CHAUFFERIE

➤ DELIBERATION 2025 - 26 DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSE PAR LE SYNDICAT MIXTE ORGANOM POUR SON PROJET DE CHAUFFERIE

Le syndicat mixte ORGANOM a déposé une demande d'autorisation visée par le code de l'environnement – Livre V – Titre 1^{er} relative à la création d'une chaufferie alimentée en combustibles solides de récupération (CSR) et ses équipements annexes à VIRIAT ;

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale et conformément aux dispositions de l'article R.181-18 du code de l'environnement, il est demandé à la commune de SAINT-JUST de donner son avis sur le projet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DONNE** un avis FAVORABLE au projet

BIBLIOTHEQUE

- Animation bibliothèque le 8 novembre à la salle de Rosepommier : découverte du livre lauréat du Prix Graines de Lecteurs, intitulé « ATTENTION, il y a un loup dans ce livre » d'Anne Derenne.
Seconde animation lecture : « CONTES POUR TOUS » par Laurence MORONNOZ
- Bon retour suite à la visite de la Bibliothèque départementale
- 17 personnes bénévoles à ce jour

DIVERS

- Marché des Artisans le week-end du 8 Novembre
- Cérémonie du 11 novembre à 11h suivi d'un verre de l'amitié à la salle du Conseil

PROCHAIN CONSEIL LE 27 NOVEMBRE 2025 A 20H

Observations :

PV approuvé lors de la séance du **04/12/2025**

Secrétaire de séance, ANDRE Renée 	Le Maire, Patrick LEVET  
---	---